

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS  
JPP/CRH/VG/AB

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

Effectif du Conseil d'Administration	17	Télétransmission en Préfecture	08 DEC. 2023
Membres en exercice	17	Date Réception	08 DEC. 2023

Le cinq décembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 30 novembre – après une première séance prévue en date du 30 novembre 2023 et constatation de l'absence de quorum - s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESIDENT** : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESENTS** : Mmes BONNOT, GATTO, CHIERICO, CREPET, EL AKKADI, MM. PETIT, PERONA, Membres

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes CREPIN, CALAMUSA-LEMAITRE, SABATIER, JACQUEMIN, BLESIOUS  
MM CAVIGLIOLI, BOURDIN, JOUANIC Membres

**REPRESENTES:**

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Imane EL AKKADI

<b>DELIBERATION N° 321 / 23</b>	<b><u>RESIDENCE AUTONOMIE</u></b> <b><u>« LA RESPOLIDO »</u></b>
Affiché du <b>08 DEC. 2023</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N° 3</b>
Au <b>08 FEV. 2024</b>	<b><u>BUDGET 2023</u></b>

**Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente expose :**

Conformément à l'Instruction Budgétaire M22, par délibération n° 199 / 22 du 20 Octobre 2022, le Conseil d'Administration a voté le Budget Primitif 2023 de la Résidence Autonomie « La Respélido ». Par délibération n° 273/23 du 31 mai 2023, une décision modificative n°1 a été votée afin d'intégrer notamment les résultats sur la section d'investissement.



Par délibération n° 290 du 25 juillet 2023, une deuxième décision modificative a été validée pour ajuster les prévisions budgétaires sur les 2 sections.

Cette troisième décision modificative permet d'ajouter des crédits sur la section d'exploitation.

**Section d'exploitation :**

Sur le chapitre 011 relatif aux charges courantes, il faut ajouter des crédits supplémentaires sur l'alimentation (6 400 €) ainsi que sur les consommations d'eau (4 000 €). Le compte 6288, trop provisionné est diminué de 2 000 €. Le groupe 1 est augmenté de 8 400 €.

Sur le chapitre 012 relatif aux charges de personnel, 3 000 € sont ajoutés sur les comptes où les crédits étaient insuffisamment provisionnés (rémunération des titulaires, CTI, NBI et indemnités forfaitaires notamment).

Au chapitre 016, il est nécessaire d'ajouter entre autres 2 000 € sur la maintenance ainsi qu'une dotation aux provisions pour un montant de 2 350 €. Le groupe 3 est augmenté de 4 600 €.

Pour compenser ces charges, 2 recettes supplémentaires sont inscrites sur les prestations délivrées aux usagers ainsi qu'en produits exceptionnels (loyers).

Le budget s'équilibre donc en dépenses et en recettes à + 16 000 €, comme sur le tableau annexé à la présente délibération, qui reprend l'ensemble des écritures ci-dessus.

**LE CONSEIL d'ADMINISTRATION,**

**APRES** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ADOpte** la décision modificative n°3 du Budget 2023 de la Résidence Autonomie « La Respélido », tel que sur le tableau annexé ci-après,

**SOUmet** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

**AINSI** fait et délibéré à FREJUS, le 05 Décembre 2023 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

**POUR LE PRESIDENT,  
LA VICE-PRESIDENTE**

**Nassima BARKALLAH**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 08/12/2023



ID : 083-268300449-20231205-321\_23-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

## DM NOV

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-60611 : Eau et assainissement	0,00 €	-4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6063 : Alimentation	0,00 €	6 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>10 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6229 : Divers	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6331 : Versement mobilité	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64114 : Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64115 : Supplément familial de traitement	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-641182 : Complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00 €	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-641186 : Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Rémunération principale	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-641382 : Complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-641386 : Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6416 : Emplois d'insertion	0,00 €	21 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168 : Emplois d'insertion - Autres	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64515 : Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64522 : Cotisations aux retraites	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64738 : Autres	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6488 : Autres charges diverses de personnel	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>69 200,00 €</b>	<b>72 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-61562 : Matériel médical	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61568 : Autres	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	2 350,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7085 : Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-7548 : Autres remboursements de frais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
<b>TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>71 200,00 €</b>	<b>87 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>16 000,00 €</b>		<b>16 000,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 08/12/2023



ID : 083-268300449-20231205-321\_23-DE

# RESIDENCE AUTONOMIE « LA RESPÉLIDO »

2023

DM n°3

M22

BUDGET

## ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour : 8 Contre : 0

Abstentions : 0

Date de Convocation : 06/11/2023

Le Conseil d'Administration du CCAS de FREJUS, réuni le 05/12/2023, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, représenté par Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente, Est d'avis d'émettre un AVIS FAVORABLE pour la décision modificative Budgétaire N°3 - ANNEE BUDGETAIRE 2023

A FREJUS, le 05/12/2023

VU et APPROUVE, La Vice-Présidente

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Handwritten signatures of the council members in blue ink.

Handwritten signatures of the council members in blue ink.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023  
Reçu en préfecture le 08/12/2023  
Publié le 08/12/2023



ID : 083-268300449-20231205-321\_23-DE

